

TAUX DE PROMOTION 2027

FO PREF SMI VOUS INFORME QUE, PAR INSTRUCTION EN DATE DU 13 FÉVRIER 2026, LA DGAFP A COMMUNIQUÉ LES TAUX DE PROMOTION INTERMINISTÉRIELS DES CORPS TYPE DE CATÉGORIE B ET C, POUR L'ANNÉE 2027.

VOUS POUVEZ REMARQUER UNE LÉGÈRE AUGMENTATION PAR RAPPORT AU TAUX DE 2026.

LE TAUX 2027 EST IDENTIQUE A CEUX DE 2025.

POUR NOTRE SYNDICAT, CES TAUX MÊME RÉÉVALUÉS NE SONT PAS SATISFAISANTS PAR RAPPORT AUX SITUATIONS

LOCALES III

AINSI, POUR LES CORPS TYPES DE CATÉGORIE B ET C, LES TAUX DE PROMOTION, AU TITRE DE L'ANNÉE 2027, SONT LES SUIVANTS :

Grade	Taux 2026	Taux 2027
Catégorie C		
Grade C2 (adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 2ème classe)	26%	28%
Grade C3 (adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 1ère classe)	15%	16,50%
Catégorie B		
Grade B2 (CST de classe supérieure, IPCSR de 2ème classe, SAIOM de classe supérieure, TSIC de classe supérieure)	16%	18%
Grade B3 (CST de classe exceptionnelle, IPCSR de 1ère classe, SAIOM de classe exceptionnelle, TSIC de classe exceptionnelle)	13%	18%

LES TAUX DE PROMOTION DES CORPS DE CATÉGORIE A RELEVANT DES FILIÈRES NUMÉRIQUE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET TECHNIQUE DU MI, POUR L'ANNÉE 2027, NE SONT PAS ENCORE FIXÉS.

LES TAUX DE PROMOTION RELATIFS À L'AVANCEMENT DE GRADE ÉTANT DÉFINIS PAR ARRÊTÉS MINISTÉRIELS, PUBLIÉS APRÈS AVIS CONFORME DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET.

NOTRE SYNDICAT REVENDIQUE UN TAUX DE PROMOTION A LA HAUTEUR DE LA SITUATION LOCALE !

LE 1^{ER} SYNDICAT
DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA

REJOIGNEZ-NOUS POUR PESER ENSEMBLE !
FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR

